

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CMP DU 8 NOVEMBRE 2016

La réunion qui s'est tenue avait un ordre du jour contenant plusieurs points :

- Le déploiement du régime de complémentaire santé ;
- les NAO ;
- l'intégration de la prime ENP dans le salaire du clerc significateur ;

Nous ne traiterons dans ce bulletin que le premier point. Les autres points seront abordés dans un prochain bulletin.

⇒ **Déploiement de la complémentaire santé :**

Malakoff Médéric nous a présenté des données chiffrées sur le bilan de gestion du régime frais de santé et des comptes prévisionnels arrêtés au 31 août 2016. Il y a 3 structures de cotisations : le régime de base, l'option 1 et l'option 2 et 3 niveaux de garanties.

a) Les éléments démographiques des assurés :

- 803 études ont adhéré au régime : la totalité a placé les 2 options en adhésion facultative. Cela correspond à 3641 salarié-e-s. Sur les salarié-e-s couvert-e-s 73% ont souscrit à une option en tant que salarié seul, et 14% ont souscrit à une option en extension famille.

b) Les données démographiques pour le régime de base :

Sur ces 3641 salarié-e-s, on compte 70,4% de femmes et 29,6% d'hommes. L'âge moyen est de 42 ans pour les femmes et de 44 ans pour les hommes, tandis que celui des conjoints est plus élevé : 49 ans pour les hommes et les femmes. Enfin l'âge moyen des enfants est de 11ans pour les garçons et de 12 ans pour les filles.

c) Les comptes de résultats au 31 août 2016 :

Les cotisations nettes perçues pour les 3 options (régime de base, option 1 et option 2) sont de 1 860,973 d'euros. Les prestations payées s'élèvent à 966 558 euros.

Les principales prestations versées par Malakoff Médéric concernent les frais médicaux (visite médicale) pour 132 763 euros, ce qui représente 28% des prestations et les frais d'optique pour 267 823 euros, ce qui représente 29% des prestations.

Le rapport sinistre / prime est de 93%, légèrement dégradé, il est conseillé de veiller à l'évolution du poste optique en informant les études et les adhérents que le réseau KALIVIA OPTIQUE, c'est 5100 opticiens partenaires qui ont des tarifs négociés pour réduire le reste à charge de l'assuré sur les verres : - 40%, sur les montures : - de 15%. Ces avantages se déclinent aussi pour les prothèses auditives et le dentaire. Les comptes aujourd'hui sont positifs pour 8 mois d'existence, il faudra attendre mars 2017 pour avoir les comptes définitifs.

La qualité de vie au travail

Un projet est remis en séance par la CFDT. Ce projet est porté à l'identique dans l'ensemble des professions du droit. Notons qu'il y a quelque temps, un accord multi professionnel via l'UNAPL existe déjà. La CGT, la CFE-CGC et les organisations patronales sont d'accord pour engager des négociations sur cette question. Mais il s'agit pour nous que cette négociation porte sur de réels contenus.

Suite du compte rendu dans un prochain bulletin d'information.